

A propos du Grenelle de l'insertion

Les 23 et 24 novembre s'ouvre à Grenoble le Grenelle de l'insertion. L'appellation affiche les ambitions gouvernementales, de même que la responsabilité donnée à Martin Hirsch de s'occuper pour le gouvernement de cette conférence.

La pauvreté, le mal logement ne régressent pas en dépit d'affichages contestés de chiffres du chômage en baisse :

- 7,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté dont le montant est aujourd'hui de 817 euros mensuel.
- plus de 6 millions de personnes sont mal logés ou en situation de le devenir.
- Martin Hirsch, lui même reconnaît pour 2005 des chiffres alarmants puisque la pauvreté est passée d'un taux de 11,7% de la population à 12,1%.
- il y a une distinction entre le chômage et la pauvreté puisque de nombreux-ses salarié-es continuent à être pauvres et mal logés en ayant un travail, mais très peu payé, à tant partiel, ou avec des alternances de chômage et d'emploi répétées. Il y a 2 millions de travailleurs pauvres dont 200 000 sans logement.

Face à une telle situation, les propositions actuelles faites par le gouvernement sont pour certaines inappropriées, pour d'autres insuffisantes et toutes renvoient à un traitement spécifique qui, sans mesures globales, maintiendra de nombreuses personnes durablement dans l'exclusion.

Les propositions actuelles tournent autour de quatre questions :

- **une proposition de fusion des minima sociaux** dont il faut rappeler le niveau très bas : RMI (440 euros) , allocation parent isolé, allocation adulte handicapé, allocation spéciale de solidarité... toutes sont situées, ainsi que le minimum vieillesse (621 euros), en dessous du seuil de pauvreté. La discussion sur cette fusion ne pourrait avoir de sens qu'avec des minima réévalués. De plus, la charge serait aussi à revoir parce que ces allocations ou minima relèvent aujourd'hui de systèmes différents de solidarité (certains financées par l'impôt, et sous la responsabilité des conseils généraux comme le RMI, certains relevant du système de protection sociale comme l'API, ou AAH). Faire sortir du système de protection sociale de nouveaux éléments reviendrait à l'affaiblir, n'en doutons pas, encore un peu.

- **La fusion des contrats d'insertion.** Nous ne sommes pas naïf-ves, cette discussion ne sera pas indépendante de la négociation qui se mène de façon globale sur la question de la réforme du code du travail et de la réforme du contrat. Le bilan des mises en œuvre des différents types de contrats d'insertion est, depuis 20 ans, un échec global dans la capacité à résoudre tant la question du chômage de longue durée que la pauvreté. Nous exprimons un doute majeur sur un nouveau type de contrat et rappelons que la motivation affichée à l'origine du CNE et du CPE était aussi d'aider à la question de la résolution du chômage et à permettre l'embauche.

- **La mise en place d'un bouclier sanitaire** : celui-ci serait le pendant protecteur pour les plus démunis de la mise en place pour le reste de la population des franchises médicales combattues par de très nombreuses associations dont Attac. Deux questions sont posées à ce sujet. La question du seuil: à partir de quel niveau de revenu serait-on ou non soumis aux franchises ? Les effets de seuils étant importants pour ceux et celles qui seront juste au-dessus. La deuxième concerne le financement de ce bouclier qui pourrait être en fait la pointe avancée

d'une réforme plus globale : à chaque tranche de revenu son niveau de protection, et à chacune de se payer avec ses moyens personnels un niveau de protection complémentaire contre la maladie. Le principe de base présidant à la sécurité sociale serait ainsi abandonné : à savoir que les individus bien-portants quels que soient leurs revenus, paient pour les malades. D'ailleurs,

ce système de bouclier fort complexe parce qu'il introduit de nouveaux modes de calculs qui n'ont rien à voir avec le système actuel, fait dire à ceux qui sont actuellement en charge de l'application des franchises et du bouclier, que celui-ci ne pourra voir le jour au mieux qu'en 2010.

- **Le RSA, revenu de solidarité active.** C'est pour le moment cette mesure qui fait l'objet de toutes les attentions gouvernementales avec sa mise en œuvre expérimentale décidée dans 25 départements. Ce RSA doit permettre le maintien des allocations existantes en complément du salaire obtenu quand celui-ci ne dépasse pas le seuil de pauvreté. Si la mesure peut paraître aller de soi, elle pose néanmoins de très nombreuses questions :

- Quels sont ces emplois qui ne permettent pas d'avoir un salaire au niveau du seuil de pauvreté ? Nous craignons en effet que ce type de mesure avalise dorénavant le fait qu'on considère normal la création d'emplois payés au Smic et pour des temps partiels très réduits. L'exemple des emplois créés dans le secteur des services à la personne est parlant, ce sont ni plus ni moins des emplois qui ne permettent pas de vivre dignement. L'exemple donné par Martin Hirsch

était celui d'un emploi à 13 heures par semaine. Pire, nous craignons qu'il y ait un effet d'aubaine pour des employeurs d'autant plus enclins à payer peu le travail qu'ils savent qu'ils pourront s'appuyer sur une telle mesure.

- Il faut d'ailleurs souligner que la commission présidée par le même Martin Hirsch qui avait initialement fait cette proposition, l'avait assortie de mesures complémentaires, notamment des mesures contraignantes pour lutter contre ce type d'emploi à temps partiel.

Toutes les organisations et associations qui luttent sur le terrain de la précarité, de la pauvreté considèrent que les difficultés et les inégalités sont cumulatives : pas d'argent, c'est aussi peu d'éducation, peu de soins en dépit de la CMU, l'absence de – ou le mal – logement. Ainsi, cette même commission Hirsch avait fait des recommandations qui pointaient les questions de la prise en charge de la petite enfance, du logement notamment. Elle avait travaillé sur un ensemble de propositions dont le montant global s'élevait autour de 8 milliards d'euros, alors que le RSA actuel concerne un budget de 250 millions d'euros. Au lieu de se contenter d'une politique étriquée, un Grenelle de l'insertion devrait aborder frontalement l'ensemble des questions : comment assurer à l'ensemble des personnes qui vivent sur le territoire les droits fondamentaux ?

Quel revenu pour vivre, quels montants ?

Amener le RSA au seuil de pauvreté ne saurait être une solution satisfaisante, ce d'autant plus que nous savons qu'elle ne sera pas transitoire pour de très nombreuses personnes. Ce seuil de pauvreté, dont le montant calculé comme la moitié du salaire médian, ne permet à l'évidence pas de vivre, pas plus évidemment que le RMI actuel ou le minimum vieillesse qui sont à des niveaux encore plus bas. De plus, si le seuil de pauvreté est calculé d'après le salaire médian, il faut rappeler que le Rmi a perdu 25% de pouvoir d'achat dans son rapport au Smic horaire depuis sa création. Et que le Smic lui même a perdu dans son rapport à la richesse

globale produite... La spirale de la pauvreté est là.

Face à des coûts incompressibles et qui augmentent de plus en plus : logement, transports, chauffage, etc., on ne peut pas considérer que de tels niveaux puissent être maintenus tels quels. Attac pense qu'un revenu décent doit permettre de répondre à un ensemble de besoins actuellement incontournables. Ce revenu décent doit exister pour tous ceux et celles qui sont dans l'impossibilité d'avoir une activité rémunérée, Nous pensons que le système construit sur la sécurité sociale est le meilleur pour cela, car c'est celui qui devrait permettre de financer par le travail et les cotisations payées par les salarié-es et les employeurs, les difficultés dans lesquelles chacun peut se trouver confronté un jour ou l'autre. Encore faut-il que tout le monde paie, ce qui n'est plus le cas maintenant après de nombreuses années d'exonération de cotisations patronales...

Une politique publique

Une politique pour résoudre la question de la pauvreté est nécessaire sur certaines questions et prioritairement sur la question du logement. Au-delà des questions d'urgences pour lesquelles la loi de réquisition doit s'appliquer, c'est dans une politique de logement social, de rénovation et construction qu'il faut mettre les efforts financiers. Ce n'est pas la conception développée actuellement par le gouvernement, qui affiche une volonté de voir une France de propriétaire et continue à vendre le logement social. Et malheureusement, les décisions actuelles ne correspondent pas aux engagements pris lors de la loi sur le logement opposable et la construction de logements sociaux.

Une autre répartition des richesses

Martin Hirsch, solidaire du gouvernement vient d'ajouter lui aussi son couplet pour demander aux salariés actuellement en grève de lever le pied et d'afficher leur solidarité avec les plus pauvres. Pourtant, ce pays, à l'image de la planète, continue de creuser honteusement des inégalités de plus en plus criantes.

- Entre le salaire médian et le RMI, il y a un rapport de 1 à 3,5, entre le Smic et la rémunération de Louis Schweitzer, PDG de Renault, il y a un rapport de 1 à 987...

- Les actionnaires de France Télécom ont reçu 3,5 milliards d'euros en 2007 alors que seuls les salarié-es ont contribué aux résultats de l'entreprise.

- Le bouclier fiscal permet une réduction d'impôt de l'ordre de 15 milliards qui bénéficieront aux plus riches.

- La Cour des comptes, elle même, fait état du fait que l'exonération de cotisations sociales sur les stock-options se monte à 3 milliards d'euros pour les la seule année 2005. Pour Attac, une politique contre la pauvreté ne peut se faire sans politique fiscale redistributive et sans amélioration du système de sécurité sociale.